



Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le 10/03/2025

ID : 078-217802396-20250310-DP078239250002-AR



Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

COMMUNE DE FOLLAINVILLE-DENNEMONT

Dossier DP 78239 25 00002

Déposé le : **08/01/2025**

Affiché le : **13/01/2025**

Reçu n° : **2025-013**

Objet des travaux : Abattage d'un arbre

Adresse du terrain :

58 RUE DES GROUX

78520 FOLLAINVILLE-DENNEMONT

Référence(s) cadastrale(s) : **AI60**

Dossier suivi par :

Kevin MANNIER (06 43 98 47 68 /

kevin.mannier@gpseo.fr)

Communauté Urbaine GPS&O

Service instruction du droit des sols

DESTINATAIRE :

Stéphane LENORMAND

58 RUE DES GROUX

78520 FOLLAINVILLE-DENNEMONT

CERTIFICAT DE DÉCISION DE NON-OPPOSITION À UNE DÉCLARATION PRÉALABLE délivré par le Maire au nom de la commune

Le Maire de la commune de FOLLAINVILLE-DENNEMONT certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de **Monsieur Stéphane LENORMAND** enregistrée sous le numéro **DP 78239 25 00002** pour le projet décrit dans le cadre ci-dessus depuis le **08/03/2025**.

Le dossier a été transmis le 10/03/2025 au préfet ou à son délégué dans les conditions définies aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Ce certificat est délivré en application de l'article R. 424-13 du code de l'urbanisme.

A FOLLAINVILLE-DENNEMONT, le 10/03/2025



Le Maire

Sébastien LAVANCIER